Déchetteries

MODE D'EMPLOI

Que faire de vos déchets qui ne sont collectés ? Les apporter en déchetterie ! Dans le Grand Dijon, c'est facile d'être éco-responsable.

je trie, c'est pour la vie !

www.grand-dijon.fr

Où et quand ?

Les 5 déchetteries du Grand Dijon sont réparties sur l'ensemble du territoire et *réservées* aux particuliers.

Chenôve
64 rue de Longvic
(derrière la zone Les Géants)
03 80 58 87 32

Dijon
rue Alexander Fleming
(près de l'usine d'incinération)
03 80 23 94 94

Longvic
rue Jules Guesde
(près de la station d'épuration)
03 80 68 03 91

Marsannay
chemin rural n°15
dit chemin aux vaches
06 77 12 69 12

Quetigny
bd de la croix Saint-Martin
(près des jardins familiaux)
03 80 71 03 13

NOUVEAU Les déchetteries sont ouvertes tous les jours

Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny

Eté (1er mai au 31 octobre)
du lundi au vendredi de 9h à 13h
et de 14h à 19h
le samedi de 9h à 19h
le dimanche 9h à 12h

Hiver (1er novembre au 30 avril)
du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h
le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h
le dimanche 9h à 12h

Marsannay-la-Côte

Eté (1er mai au 31 octobre)
du lundi au vendredi de 9h à 13h
et de 14h à 18h
le samedi de 9h à 18h
le dimanche 9h à 12h

Hiver (1er novembre au 30 avril)
du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
le samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h
le dimanche 9h à 12h

Toutes les déchetteries sont fermées les 1er janvier, 1er mai, 25 décembre.

Conditions d'accès

L'accès aux déchetteries, strictement réservé aux particuliers, est gratuit.
Les véhicules admis sont limités en hauteur à 1,9 m et à 3,5 t de PTAC.
Le gardien est chargé de la sécurité et du bon fonctionnement des sites : merci de suivre ses consignes. Sur place pour faciliter votre orientation, vous retrouverez les pictogrammes de ce document.

Contribuez au développement durable !

Maillon essentiel du dispositif de traitement et de valorisation des déchets, les déchetteries sont des espaces aménagés, clos et gardiennés.
Elles permettent de déposer les déchets qui posent un problème particulier d'élimination pour des raisons :

- **de volume (encombrants, gravats...),**
- **de protection de l'environnement (déchets dangereux des ménages, placo-plâtre, amiante...)**
- **ou de valorisation matière (cartons, métaux, déchets verts...)**

En utilisant les déchetteries du Grand Dijon, vous aidez à recycler et à valoriser de nombreux produits, vous protégez notre environnement et vous luttez contre les décharges sauvages. En un mot, vous agissez avec le Grand Dijon en faveur du développement durable.

© farmyrfleid, dijon 2008

Les déchets acceptés, que deviennent-ils ?

DÉCHETS VERTS
> broyés et fermentés pour fabrication de compost

PAPIERS / CARTONS PLIÉS
> broyés et épurés, pour fabrication de nouveaux papiers ou cartons

VERRE D'EMBALLAGE (uniquement bouteilles, pots et bocaux)
> fabrication de nouvelles bouteilles

FERRAILLES
> triées, broyées puis fondues pour fabrication de nouveaux produits métalliques

PNEUMATIQUES (5 pneus maximum par apport)
> après broyage fin, utilisation dans la fabrication de revêtements (pistes d'athlétisme, pelouses artificielles, sols, aires de jeu d'enfants, ou incinération en cimenterie comme produit de substitution

TEXTILES
> réutilisation ou transformation en chiffons industriels

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
(électroménager, petits appareils électriques ou électroniques, écrans)
> réutilisation si matériel en état ou démantèlement pour recyclage plastiques, (métaux, verre) et traitement des composants dangereux

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES
(acides, solvants, phytosanitaires, peintures, vernis, piles, néons...)
> selon leur nature : traitement physico-chimique adapté puis neutralisation, valorisation matière et énergétique

HUILES MOTEUR / FILTRES À HUILE
> filtrées et traitées pour fabrication de nouvelles huiles moteurs ou valorisation énergétique. Le métal des filtres est recyclé, le plastique utilisé comme combustible de substitution.

HUILES DE CUISINE
> valorisation matière pour fabrication de biocarburant

BATTERIES DE VÉHICULES LÉGERS
> neutralisation des acides et valorisation des métaux

INCINÉRABLES OU TOUT VENANT
> valorisation énergétique à l'usine d'incinération des ordures ménagères du Grand Dijon

GRAVATS INERTES
> stockage au centre d'enfouissement technique classe 3 du Grand Dijon

PLACO-PLÂTRE NOUVEAU
> stockage en centre d'enfouissement technique de classe 2 et valorisation dans la filière de fabrication placo-plâtre.

AMIANTE-CIMENT (UNIQUEMENT A LONGVIC) NOUVEAU
> stockage en centre d'enfouissement technique de classe 1

COMMUNAUTE grand DIJON D'AGGLOMERATION

www.grand-dijon.fr

Les interdits

Sont notamment interdits et refusés les déchets suivants :

- ordures ménagères
- déchets d'activités industrielles, artisanales et commerciales
- déchets putrescibles (à l'exception des déchets verts)
- amiante (excepté amiante-ciment et fibrociment uniquement sur le site de Longvic)
- déchets explosifs, radioactifs
- bouteilles de gaz
- extincteurs
- déchets anatomiques ou infectieux
- médicaments

Un doute ?
demandez conseil au gardien

Le saviez-vous ?
Dans le Grand Dijon, l'apport moyen des habitants s'élève à 88 kg par an. Un chiffre à mettre en rapport avec la production moyenne des déchets ménagers en France : plus de 400 kg par an et par habitant !